

LE PRESIDENT

N/Réf. : ET/MR/CP

Objet : Avis sur projet arrêté de PLU

Dossier suivi par Martine RIOU

Mairie de Saint Rémy-sur-Avre  
Monsieur Patrick RIEHL  
Rue du Général de Gaulle – BP18  
28380 Saint Rémy-sur-Avre

REÇU LE  
17 JUIN 2018  
SAINT REMY SUR AVRE

Chartres, le 31 mai 2018

Monsieur le Maire,

La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a bien reçu, pour avis, votre projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et vous en remercie.

La Chambre d'agriculture n'a plus de remarques majeures à formuler concernant l'économie générale de votre projet de document d'urbanisme et la consommation de l'espace agricole, et émet un **avis favorable** à ce dossier.

Néanmoins, le rapport de présentation (page 33) sera à modifier. En effet, les questionnaires distribués aux exploitants agricoles n'ont pas vocation à « authentifier » les données du Recensement Général Agricole (RGA) mais à les compléter.

Nous vous rappelons que nous souhaitons recevoir un dossier approuvé (version CD et papier) en fin de procédure.

Vous souhaitant bonne réception de notre avis, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Éric THIROUIN



**Siège Social**

10 rue Dieudonné Costes  
CS 10399

28008 CHARTRES Cedex

Tél : 02 37 24 45 45

Fax : 02 37 24 45 90

Email : [accueil@eure-et-loir.chambagri.fr](mailto:accueil@eure-et-loir.chambagri.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 182 800 037 00018

APE 9411Z

[www.eure-et-loir.chambagri.fr](http://www.eure-et-loir.chambagri.fr)